

Promotion d'un développement durable

Demande de subvention

obeler
fenneng:beeteburg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

KlimaPakt | EUROPEAN
ENERGY
AWARD 2024
Meng Gemeng engagéiert sech fir d'Klima
75%

Référence : Règlement communal modifié du 2 décembre 2022 concernant la promotion d'un développement durable

Avis et informations importants

- La présente demande de **subvention** communale peut **seulement** être sollicitée par une **personne physique**. Par conséquent des investissements réalisés par des personnes morales de droit privé ou public ne sont pas éligibles.
- Pour certaines subventions, **seules les constructions et/ou installations subventionnées par l'Etat** (Klimabonus ou anc. PRIME House) peuvent bénéficier d'une éventuelle subvention communale suivant les conditions fixées au règlement communal y relatif.
- **Aucune subvention** ne sera accordée aux assainissements énergétiques et/ou installations techniques réalisés **sans autorisation de construire préalable**.
Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Service urbanisme au numéro de téléphone 51 80 80 2852 **avant de passer la commande** y relative.
- Il est fortement conseillé de consulter avant tout engagement éventuel de réaliser certains travaux ou investissements le **conseil de base gratuit** offert par la commune de Bettembourg par l'intermédiaire de **Klima-Agence** au numéro de téléphone 8002.1190 (hotline gratuite).
- La présente demande est à introduire auprès de l'administration communale de Bettembourg par voie postale à l'adresse :

Administration communale de Bettembourg
BP 29
L-3201 Bettembourg

ou par voie électronique à l'adresse subvention@bettembourg.lu au plus tard **6 mois après réception** du document attestant le montant de la **subvention obtenue de la part de l'Etat ou du paiement des factures en question**.

- Pour des **renseignements supplémentaires** veuillez-vous adresser au Service technique :
☎ 51 80 80 2377 email: subvention@bettembourg.lu

Coordonnées du requérant

NOM, Prénom			
N° matricule			
Rue, numéro			
Code postal	L-	Localité	
Téléphone ou courriel			
Nom de la banque			
Titulaire du compte			
N° compte IBAN			

Récapitulatif de la demande

Attention :

Pour chaque subvention communale, l'annexe y relative est à remplir et les différentes pièces justificatives requises sont à joindre à la présente demande !

demande d'une aide financière dans le domaine de l'habitat

- nouvelle construction d'un logement durable
- assainissement énergétique durable
- installations techniques valorisant les sources d'énergie renouvelables
- conseil en énergie
- efficacité énergétique du chauffage
- remplacement d'une pompe de chauffage à haute efficacité énergétique
- installation de collecte des eaux de pluie

→ à joindre l'annexe « Chapitre 1^{er} - Aides financières dans le domaine de l'habitat »

demande d'une subvention promouvant l'efficacité énergétique

- remplacement d'un appareil gros électroménager

→ à joindre l'annexe « Chapitre 2 - Subventions promouvant l'efficacité énergétique »

demande d'une subvention dans le domaine de la mobilité

- voiture neuve à 100% électrique ou véhicule léger à 100% électrique
- installation d'une borne de charge privée

→ à joindre l'annexe « Chapitre 3 - Subventions dans le domaine de la mobilité »

demande d'une subvention dans le domaine de l'économie circulaire

- utilisation de couches et serviettes hygiéniques lavables et réutilisables
- réparation des appareils gros électroménagers

→ à joindre l'annexe « Chapitre 4 - Subventions dans le domaine de l'économie circulaire »

Déclaration

Le requérant affirme que la présente déclaration est sincère et complète.

Les subventions communales indûment touchées donnent lieu à restitution.


Par la présente signature, le requérant donne explicitement l'autorisation à la commune de Bettembourg d'utiliser les données du présent formulaire dans le cadre de la gestion des subventions.

Ces données ne seront pas transmises à des tiers non gouvernementaux ou assimilés sans l'accord explicite du requérant.

Bettembourg, le _____ 20__

Signature : _____

Réservé à l'Administration Communale de Bettembourg

Date d'entrée:		Demande complète:	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non ⇨ renvoyée en date du :
Subvention accordée:	<input type="checkbox"/> oui 	<input type="checkbox"/> non ⇨ motif du refus :	_____
Article budgétaire : 3/532/648120/99002		Autorisation de construire :	
Pour l'exercice budgétaire : 20__		n° _____	
Numéro fournisseur (GESCOM): _____			
Numéro du dossier : SUBV.PROM.DUR. _____			
Montant accordé : _____ €			
Vérfié et certifié exact			
Bettembourg, le ___ / ___ / 20__		Signature :	

Annexe : Chapitre 2 - Subventions promouvant l'efficacité énergétique

Efficiency énergétique des appareils gros électroménagers (art. 10)

Attention :

Cette subvention peut seulement être demandée si un remplacement d'un appareil gros électroménager a été effectué par un nouvel appareil gros électroménager répondant à la classe d'efficacité énergétique indiquée au tableau ci-après.

Important : une preuve de remplacement ou d'élimination de l'ancien appareil gros électroménager est à fournir !

Ainsi des nouvelles acquisitions sans remplacement d'appareil ne sont pas subventionnées !

La subvention communale s'élève à 15% du prix d'achat hors TVA sur une période de 5 ans et par type d'appareil gros électroménager. Plafond de 150 euros pour les commandes datées après le 31.12.2024

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un réfrigérateur
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A-C |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un congélateur
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A-C |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un appareil combiné réfrigérateur avec congélateur
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A-D |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un lave-linge
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un sèche-linge
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A+++ |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un appareil combiné lave-linge avec sèche-linge
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un four
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A+++ - A+ |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un lave-vaisselle
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A |

Pièces justificatives requises :

- preuve de paiement de la facture y relative
- preuve que l'appareil gros électroménager remplacé a été pris en charge par une entreprise de collecte agréée par l'Administration de l'environnement.